

CIRCULAIRE pour le PRET des LIVRES PRESCRITS

L'établissement Le Rebours, propriétaire des manuels, **prête aux élèves certains des livres prescrits pour l'année scolaire moyennant une caution.**

Pour la rentrée 2017/2018 sont concernées dans l'établissement les classes de seconde, première (ES et S) et terminale du lycée Général et Technologique et seconde et terminale du lycée professionnel.

Le chèque doit impérativement être libellé à l'ordre de : **OGEC LE REBOURS.**

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant les classes et la caution correspondante et la date à laquelle les livres seront remis aux élèves.

Le chèque doit être déposé le jour de la distribution des livres (jour de la réunion de rentrée scolaire).

ATTENTION : Les livres ne seront remis qu'à réception de la caution.

CLASSES	MONTANT de la CAUTION
2de GT	30 €
1° ES	20 €
1° S	30 €
Terminale ES	30 €
Terminale STMG	20 €
Terminales Prof.	20 €

A la fin de l'année scolaire, les élèves doivent restituer les manuels en bon état. Nous portons à votre attention le fait que ces manuels pourront être utilisés par les élèves l'année prochaine.

La caution ne sera restituée qu'après la vérification des livres.

En cas de perte d'un ou plusieurs livres, le Lycée demandera le remboursement des livres perdus. Dans le cas de dégradation de livre(s), par exemple pages manquantes, le lycée facturera un forfait de 20 Euros par livre dégradé. Sans régularisation, la totalité de la caution sera retenue.

Si la caution n'est pas déposée, le Lycée se réserve la possibilité de facturer le prix des livres qui n'auraient pas été restitués.